



**PREFECTURE DE LA REGION
NORD – PAS-DE-CALAIS**

**SECRETARIAT GENERAL
POUR LES AFFAIRES REGIONALES
NORD-PAS DE-CALAIS**

**DIRECTION REGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES
NORD – PAS-DE-CALAIS**

**S.GOSSET
03.20.30.54.92**

Arrêté portant inscription
au titre des monuments historiques
de l'ancien centre médical et de patronage de la cité
Notre-Dame, aujourd'hui centre social et culturel
Henri Martel à Waziers (Nord)

**Le préfet de la région
Nord – Pas-de-Calais
Préfet du Nord**

**Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur dans l'Ordre National du Mérite**

Vu le code du patrimoine, livre VI, titre 2, section 2 ;

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966 et le décret du 18 mars 1924 modifié par le décret n° 61-428 du 18 avril 1961 ;

Vu le décret n°84-1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

Vu le décret n° 99-78 du 5 février 1999 relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2008 portant formation de la commission régionale du patrimoine et des sites modifié par l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2008 ;

Vue la commission régionale du patrimoine et des sites entendue lors des séances des 17 et 18 juin 2009 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que l'ancien centre médical et de patronage de la cité Notre-Dame, aujourd'hui centre social et culturel Henri Martel à Waziers (Nord) présente un intérêt du point de vue de l'histoire et de l'histoire de l'art, suffisant pour en rendre désirable la préservation, comme témoignage de la volonté paternaliste d'encadrement social des compagnies minières dans le bassin minier du Nord – Pas-de-Calais et comme élément structurant des cités Notre-Dame (disparue) et de la Clochette de la compagnie des mines d'Aniche ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : - Est inscrit au titre des monuments historiques pour ses façades et toitures l'ancien centre médical et de patronage de la cité Notre-Dame de la compagnie des mines d'Aniche, aujourd'hui centre social et culturel Henri Martel, situé rue de la Gaillette à WAZIERS (Nord), cadastré section AR sous le numéro de parcelle 363 pour une contenance de 32 ares 43 centiares, appartenant à LA VILLE DE WAZIERS (n° SIREN 215 906 546 000 19), par acte du 15 avril 1987 passé devant M^e Claude CARON, notaire à DOUAI (Nord) et publié au bureau des hypothèques de Douai le 26 juin 1987, Dépôt 1203 sous le numéro de volume 4511 n°18.

ARTICLE 2 : - Le présent arrêté, dont une copie sera adressée, sans délai au ministre de la culture et de la communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Nord – Pas-de-Calais.

ARTICLE 3 : - Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Lille, le **23 OCT. 2009**

Le préfet,

Jean-Michel BERARD

